

# ZKB Gold ETF AAH GBP

**Autres | de distribution | Septembre 2024 - Communication à caractère promotionnel**

## Description du fonds

Le fonds coté au SIX Swiss Exchange investit exclusivement dans l'or et il est toujours adossé à 100% au métal précieux physique. Les objets de valeur sont stockés exclusivement en Suisse. Il n'existe aucun risque d'émetteur étant donné qu'il s'agit d'une fortune spéciale selon la LPCC. L'investisseur peut à tout moment céder ses parts ou exiger le versement en nature en or physique, en lingots standard d'environ 12,5 kg.

Les fluctuations de change entre les devises de cette catégorie de parts de fonds et celles des placements de ce fonds sont couvertes (couverture des devises des investissements)\*.

## Avantages des métaux précieux

Les métaux précieux offrent une protection efficace contre l'inflation et en temps de crise. Leurs avantages de diversification sont multiples du fait de leur corrélation limitée avec les placements traditionnels tels que les obligations ou les actions. L'ajout des métaux précieux permet d'optimiser un portefeuille et d'améliorer son profil de risque/rendement.

## Profil/Adéquation

Ce produit convient aux investisseurs qui

- disposent au moins d'un horizon de placement à moyen terme.
- participer à la performance de l'or. Il ne faut s'attendre à aucun rendement excédentaire par rapport à la performance de l'or.

## Indicateur de risque

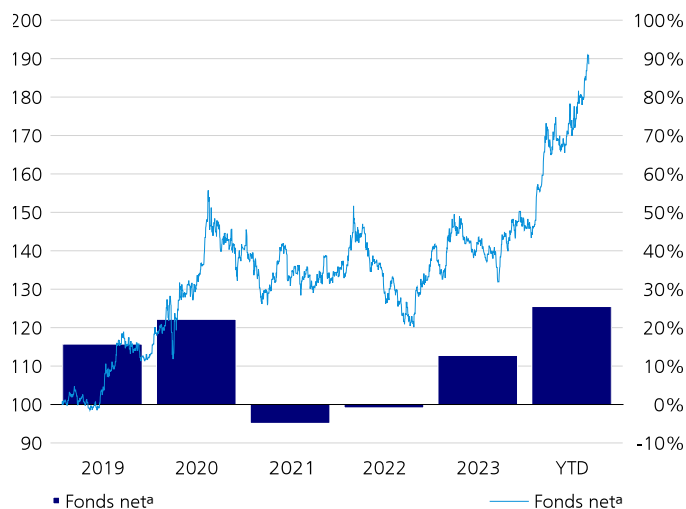
bas < 1 2 3 4 5 6 7 > haut

## Données relatives au fonds

NAV par part (30.09.2024)	GBP 1'390.22
VNI max. sur 52 sem. (26.09.2024)	GBP 1'408.16
VNI min. sur 52 sem. (04.10.2023)	GBP 972.47
Domicile du fonds	Suisse
Monnaie de référence classe	GBP
Monnaie du fonds	CHF
Clôture exercice annuel	30.09.
N° de valeur	10449330
ISIN-No	CH0104493306
Bloomberg	ZGLDHG SW
Date de lanc. de la cat. de parts	07.01.2010
Date de lancement du fonds	14.03.2006
Première mesure de la performance	01.02.2010
Taille de la classe (en Mio)	GBP 94.63
Actif net du fonds (en Mio)	GBP 10'137.88
Parts en circulation	68'065.007
Méthode de placement	Déposé physiquement
Prêt de titres	Non
Comm. forfait. de gest. (fl. fee) p.a.	0.40%
Total Expense Ratio p.a.	0.40%
Société de gestion	Swisscanto Fondsleitung AG, Zurich
Gestion de portefeuille	Zürcher Kantonalbank
Banque dépositaire	Zürcher Kantonalbank

# Performance

## Performance indexée et performance en %<sup>1</sup>



Evolution de valeur indexée (échelle de gauche). Evolution de valeur en pourcentage par an (échelle de droite).

## Performance en %<sup>2</sup>

Depuis	1m	3m	1a	3a p.a.	5a p.a.	10a p.a.
Fonds net <sup>a</sup>	4.52	12.43	38.98	13.27	10.57	6.56
Fonds brut <sup>b</sup>	4.56	12.55	39.54	13.73	11.01	6.99

## Performance annuelle en %<sup>1,2</sup>

Année	2019	2020	2021	2022	2023	YTD
Fonds net <sup>a</sup>	15.72	22.15	-4.91	-0.87	12.76	25.50
Fonds brut <sup>b</sup>	16.18	22.64	-4.53	-0.47	13.21	25.88

## Chiffres relatifs au risque annualisés/réalisés

	1a	3a	5a
Volatilité fonds	9.67%	12.41%	13.94%
Sharpe Ratio	2.87	0.76	0.58

## Autres données de portefeuille

	Fonds
Poids par action (en onces)	0.709
Poids de métal précieux déposé (en tonnes)	1.501

<sup>1</sup> Année/période: Depuis la première mesure de la performance ou sur les cinq dernières années/périodes au plus.

<sup>2</sup> Les petits écarts peuvent apparaître en raison des arrondis.

<sup>a</sup> L'accroissement de valeur net indiqué s'entend après déduction de toutes les commissions de fonds régulières. Tous les coûts éventuels qui en découlent, et qui peuvent être directement prélevés sur la fortune du fonds, sont publiés dans le prospectus de vente du fonds.

<sup>b</sup> L'accroissement de valeur brut indiqué représente l'évolution avant déduction de toutes les commissions de fonds régulières.

<sup>\*</sup> Il peut se produire un effet d'over ou d'under hedge.

# Commentaire sur le fonds

## Investisseurs visés - Désignation

Tous les investisseurs

## Investisseurs visés - Description

La tranche A est proposée à tous les investisseurs. La deuxième lettre «A» précise que la tranche distribue ses dividendes. La désignation «H» en troisième position précise que la tranche prévoit une couverture de change (hedging) (uniquement indiquée pour les tranches couvertes). Une commission forfaitaire de gestion est débitée.

## Commission forfaitaire de gestion (CFG)

La CFG sert à rémunérer l'administration et la direction du fonds, l'Asset Management et, quand elle est rémunérée, la distribution du fonds ainsi que la banque dépositaire pour les services fournis.

## Total Expense Ratio (TER)

Le TER représente les commissions imputées en continu à la fortune du fonds (charges d'exploitation) et s'exprime sous forme d'un pourcentage de la fortune du fonds. Le montant indiqué correspond au TER du dernier exercice écoulé et ne garantit pas un montant semblable à l'avenir.

## Explication des risques généraux

Les placements comportent des risques, notamment de fluctuation de valeur et de rendement. Les placements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations de change. Les risques de contrepartie représentent également des risques importants. Nous vous renvoyons à la description détaillée des différents risques mentionnés dans le prospectus de vente.

## Indicateur de risque

Les données historiques utilisées pour calculer la catégorie de risque et de rendement ne sont pas suffisamment fiables pour permettre de déduire le profil de risque futur. La catégorie de risque et de rendement indiquée peut très bien être soumise à des modifications. La catégorie de risque la plus faible ne peut être assimilée à un placement sans risque. Il n'y a ni garantie sur le capital ni protection du capital. Le risque de perte de capital est supporté par l'investisseur.

## Hedging

NAV-Hedging: Les fluctuations de change entre les devises de cette catégorie de parts de fonds et celle de référence du fonds sont couvertes. L'objectif de la NAV Hedging est de transférer la performance de la devise du fonds dans la performance de la devise de la classe concernée. En raison des fluctuations de marché ou des considérations de coûts, il peut se produire un effet d'over ou d'under hedge.

Couverture des devises des investissements: Les fluctuations de change entre les devises de cette catégorie de parts de fonds et celles des placements de ce fonds sont couvertes. L'objectif du hedging de devise du portefeuille est de couvrir les devises d'investissement du fonds contre la devise de cette classe. En raison des fluctuations de marché ou des considérations de coûts, il peut se produire un effet d'over ou d'under hedge.

## Allocations du portefeuille

Toutes les allocations se réfèrent aux capitaux investis du fonds ajustés à 100%. Les petits écarts des différences peuvent apparaître en raison des arrondis. La pondération du marché monétaire peut comprendre l'exposition synthétique de la stratégie de couverture des actions.

## Volatilité

La volatilité est une mesure statistique du risque qui indique à quel point les rendements absolus d'un placement ou d'un portefeuille fluctuent en moyenne par an autour de leur valeur moyenne.

## Sharpe Ratio

Le ratio de Sharpe est une mesure de la performance qui indique le rendement excédentaire corrigé du risque (différence entre le rendement du portefeuille et le rendement sans risque) par rapport au risque de placement encouru (volatilité).

## SIX

Depuis 2016, SIX récompense chaque année les émetteurs et les teneurs de marché dans le segment ETF pour leurs prestations exceptionnelles avec le prix ETF Award.

## Certification ISO

L'Asset Management de la Zürcher Kantonalbank possède la certification ISO 9001. La marque de garantie ISO 9001 certifie que les ayants droit possèdent un système de gestion remplissant les exigences d'un modèle normatif reconnu et certifié/évalué avec succès par l'Association Suisse pour Systèmes de qualité et de Management (SQS).

## D'autres explications spécifiques

- La valeur de l'or est calculée sur la base des cours de clôture de l'après-midi à Londres pour le négoce de l'or (Londres, PM fixing).
- L'or acquis satisfait les conditions Good Delivery de la LBMA (London Bullion Market Association). Celle-ci définit différents critères concernant le commerce de l'or et de l'argent (par exemple du point de vue de la qualité minimale du métal précieux).

## Mentions juridiques

Le présent document est fourni à titre de publicité et d'information uniquement. Il est exclusivement destiné à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux personnes situées dans d'autres pays ni à celles dont la nationalité ou le domicile n'autorise pas l'accès à de telles informations en raison de la réglementation en vigueur. Nous attirons l'attention sur le fait que la performance historique ne constitue pas un indicateur de la performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de l'émission ou du rachat des parts.

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par Swisscanto Direction de Fonds SA et la Zürcher Kantonalbank. Celles-ci ne donnent toutefois aucune garantie quant à son contenu et à son exhaustivité et déclinent toute responsabilité en cas de pertes découlant de l'utilisation de ces informations. Le document ne constitue ni une offre, ni une recommandation de souscription ou de rachat (d'achat ou de vente) d'instruments financiers ou de prestations bancaires, et ne dispense pas son destinataire de former son propre jugement. En particulier, le destinataire est invité à vérifier, éventuellement avec l'aide d'un conseiller, l'adéquation des informations avec sa propre situation personnelle ainsi que leurs conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres. L'investissement dans un produit ne devrait se faire qu'après une étude approfondie du prospectus de vente en vigueur. Le présent document n'a pas été rédigé par le service « Analyse financière » au sens des « Directives en vue de garantir l'indépendance de l'analyse financière » publiées par l'Association suisse des banquiers et, en conséquence, il ne respecte pas ces directives. Le présent document ne constitue en aucun cas un prospectus au sens de l'article 652a ou 1156 du Code des obligations suisse, ou de l'article 27 et suiv. du Règlement de cotation de la société SIX Swiss Exchange SA.

Ce document et les informations qu'il contient ne doivent pas être distribués et/ou transmis à des personnes qui peuvent être des « US persons » au sens de la définition donnée par la Regulation S du US Securities Act de 1933. Selon cette définition, le terme « US person » recouvre toute personne physique ou morale américaine, toute entreprise, toute société en nom collectif ou toute autre société de droit américain. Par ailleurs, les catégories de la Réglementation S s'appliquent.

This publication and the information contained herein must not be distributed and/or redistributed to, used or relied upon by, any person (whether individual or entity) who may be a US person under Regulation S under the US Securities Act of 1933. By definition, "US person" includes any US resident, any corporation, company, partnership or other entity organised under any law of the United States. The categorisation under Regulation S likewise applies.

Le prospectus avec contrat de fonds intégré, le document d'informations clés ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès de Swisscanto Direction de Fonds SA, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich, [www.swisscanto.ch](http://www.swisscanto.ch) et de la Zürcher Kantonalbank, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich.